



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Marche unique

Question écrite n° 9349

#### Texte de la question

M Raymond Marcellin rappelle à M le ministre de l'agriculture et de la forêt que dans ses deux derniers rapports relatifs à l'échéance 1992 la Commission des communautés européennes analyse les retards constatés dans la prise en considération par le conseil des ministres européens des propositions contenues dans son livre blanc de 1985 sur l'achèvement du marché intérieur. Ces retards semblent particulièrement préoccupants dans le secteur phyto-sanitaire et vétérinaire, considéré pourtant comme un « domaine cle ». De nombreuses propositions de directives demeurent pendantes devant le conseil et l'on enregistre en ce domaine, précise la commission, un véritable « grippage ». S'agissant, d'autre part, des propositions concernant l'harmonisation des conditions sanitaires et des conditions de commercialisation des denrées alimentaires et des boissons, la commission parle de « blocage », ce qui n'est pas moins inquietant eu égard au calendrier prévu pour la mise en œuvre des 300 directives nécessaires à la préparation du grand marché. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelle initiative il compte prendre, au nom de la France et dans les domaines relevant de sa compétence, pour rattraper les retards signalés par la Commission de Bruxelles et faire en sorte que l'échéance 1992 soit tenue.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le dernier rapport de la commission sur l'état des travaux d'achèvement du marché intérieur a été présenté le 17 novembre 1988. Ainsi, le pessimisme affiché par la commission à propos du retard pris par elle-même et le conseil dans les domaines intéressant l'honorable parlementaire doit-il être actualisé. Durant l'année passée, le conseil a, en effet, adopté une position commune pour huit mesures du domaine vétérinaire et onze mesures du domaine des denrées alimentaires (en particulier en ce qui concerne les produits à base de viande, les aliments surgelés, les boissons spiritueuses, les agents d'aromatisation, les additifs, l'alimentation particulière, le contrôle public, l'étiquetage), épuisant ainsi les propositions en cours. En ce qui concerne les denrées alimentaires, le Gouvernement français, souhaitant que l'approche qualitative de la commission soit renforcée, a adressé en janvier 1988 un memorandum destiné à la compléter. Ce document recommande un approfondissement des mesures concernant la sécurité alimentaire et l'information des consommateurs, la reprise des travaux d'harmonisation sectorielle par des voies diversifiées, la mise en place d'une discipline communautaire de certification. Il souligne la nécessité d'établir la réglementation agroalimentaire en cohérence avec la politique agricole commune. De nombreux États membres ont affiché leur appui aux orientations proposées par la contribution française. Parallèlement, la commission, dans sa communication sur l'avenir du monde rural, préconise le développement de la politique de qualité des denrées alimentaires. Le Gouvernement français, quant à lui, a précisé ses demandes dans un document adressé en février 1989. D'une manière générale et compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la présidence française sera mise à profit pour intensifier le plus possible l'action ainsi engagée. Les mesures pour les contrôles vétérinaires et phytosanitaires citées dans le rapport figurent parmi les priorités. Pour les mesures nécessaires à l'achèvement du marché intérieur dans le domaine alimentaire, l'objectif est d'obtenir à la fois l'adoption de mesures (cadres généraux régissant les appellations d'origine, d'une part, et les labels, d'autre part) et la fixation d'orientations claires pour

les travaux ulterieurs (en particulier en ce qui concerne les definitions, par des directives, de certains produits de base comme les matieres grasses, le fromage, le yaourt, les fruits et legumes de conserve, certains produits de charcuterie, les pates alimentaires ou le vinaigre). Le ministre de l'agriculture et de la foret sera particulierement attentif a ce que ces differentes actions soient menees avec toute la diligence necessaire, compte tenu de leur extreme importance pour la preparation du grand marche unique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marcellin Raymond](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9349

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 677